ARMIDALE DISTRICT BAPTIST CHURCH
Sharing Christ's Love in Community

Code de conduite pour le personnel et les bénévoles

Approuvé : 12 juillet 2026

Objectif

L'Église s'engage à créer des espaces sûrs où les gens peuvent avoir confiance qu'ils seront pris en charge, encouragés et encouragés au fil de leur croissance et, en même temps, protégés contre les abus spirituels, physiques, sexuels et émotionnels.

Dans le cadre de cet engagement, le personnel et les bénévoles doivent signer et respecter ce *Code de conduite*.

Le *Code de conduite 2.3 pour le personnel et les bénévoles* énonce ce qui suit :

- les engagements ministériels du personnel et des bénévoles ;
- les normes minimales de comportement et les limites appropriées requises du personnel et des bénévoles ;
- l'obligation du personnel et des bénévoles de se conformer à la *2.1 Politique d'église sûre* et Procédures ; et
- les démarches à prendre en cas de violation potentielle du présent Code.

Le *Code de conduite 2.3* cherche à refléter l'appel biblique à la piété et à la fidélité dans le ministère (par exemple, 1 Timothée 3), mais il n'est pas destiné à remplacer la Bible comme guide fondamental pour la foi et la pratique.

Portée

Le *Code de conduite 2.3 pour le personnel et les bénévoles* s'applique à tout le personnel et à tous les bénévoles.

Le *Code de conduite 2.3 pour le personnel et les* bénévoles doit être lu conjointement avec la *politique 2.1 Église sûre* et ;

- le *3.1 Procédure pour le personnel et les bénévoles*;
- la *3.7 Procédure de résolution des conflits et des infractions mineures*.
- la *3.8 Procédure de traitement des plaintes contre le personnel et les bénévoles* ; et
- la *3.9 Procédure pour répondre aux préoccupations liées à la protection de l'enfance* ;

© Église baptiste de NSW & Act (1er novembre 2023)

1. Le personnel et les bénévoles sont encouragés à :

Nourrissez leur propre relation avec Dieu :

a. participe régulièrement à la vie et au ministère de l'Église ;

b. étudier et réfléchir aux Écritures en privé et en groupe ;

c. prier régulièrement en privé et en communion avec et pour le peuple et le ministère de l'Église ; et

d. donner de leur temps et de leurs finances au travail de l'Église en signe de gratitude envers Dieu.

Entretenez des relations saines avec les autres :

a. traiter les autres avec respect ;

b. l'amour et le soin de leur famille (y compris en prêtant attention à l'effet du ministère sur eux) ;

c. être un joueur d'équipe ;

d. être responsable ;

e. coopérer avec les autres membres du personnel et les bénévoles ;

f. traiter chaque participant au programme de manière équitable et équitable, en accordant une attention particulière à ceux qui pourraient avoir du mal à y participer ; et

g. reconnaissez lorsqu'ils sont dépassés ou ne possèdent pas les compétences requises dans des situations pastorales difficiles (comme aider une victime d'abus ou une personne ayant besoin d'un accompagnement professionnel) et demandez de l'aide à l'équipe Safe Church ou à un pasteur.

2. Engagements des membres du personnel et des bénévoles :

En tant que membre du personnel/bénévole de l'Église, je vais :

a. respecter et soutenir la mission, les croyances et les valeurs de l'Église ainsi que toute autre déclaration doctrinale de l'Église (telle que prévue dans la *Constitution de l'Église* ou d'autres documents de l'Église) ;

b. respecter, soutenir et respecter la *politique 2.1 Safe Church* ;

c. répondre aux directives raisonnables de la personne responsable du ministère auquel je participe ;

© Église baptiste de NSW & Act (1er novembre 2023)

d. communiquer avec intégrité, y compris une utilisation sage et responsable de la communication électronique conformément aux *2.6 Directives pour les activités avec les enfants et les* jeunes ;

e. ne pas faire sciemment des affirmations fausses, trompeuses ou trompeuses ;

f. ne pas s'engager dans le harcèlement, le harcèlement, les abus émotionnels, les abus spirituels, les abus physiques, les abus sexuels envers quiconque, y compris ma propre famille ;

g. ne pas s'engager dans de comportements sexuels inappropriés impliquant des enfants ;

h. ne pas agir de manière violente ni provoquer intentionnellement la violence ;

i. Respecter la confidentialité et ne divulguer aucune information confidentielle sans le consentement de la personne qui les fournit (sauf en cas d'obligation légale ou éthique de divulguer) ;

j. signaler les préoccupations concernant les inconduites et/ou abus conformément à la *politique 2.1 Safe Church* de l'Église et aux procédures pertinentes ;

k. divulguer toutes les informations pertinentes dans le cadre de la remplissage du questionnaire *de contrôle de dépistage 4.2, 4.3, 4.4* ou *4.5* si je ne l'ai pas déjà fait ;

l. divulguer à la direction de l'Église si je suis enquêté pour des infractions pénales ou si j'ai connaissance d'une activité illégale grave dans le contexte de l'Église dès que possible ;

m. agir avec pureté sexuelle, ce qui signifie que je vais :
 - exprimer ma sexualité de manière saine et dirigée par Dieu ;
 - Limitez l'intimité sexuelle aux limites de la relation matrimoniale[1].
 - reconnaître qu'il est inapproprié d'accéder à tout type de matériel pornographique et, si je lutte contre cette addiction, je chercherai de l'aide professionnelle ;
 - veiller à ce que les interactions romantiques soient réellement consenties ; et
 - prendre en compte tout déséquilibre de pouvoir dans les relations intimes ;

n. Agir avec intégrité financière, notamment :
 - la mise en place de systèmes responsables et transparents pour les questions financières ; et
 - ne cherchant pas à obtenir un avantage personnel ou un gain financier de ma position (autre que dans les salaires, les allocations reconnues et les déductions) ;

o. ne pas prendre ou utiliser des biens appartenant à autrui sans consentement express, y compris la propriété intellectuelle (droit d'auteur) ;

p. ne pas utiliser de substance interdite et être responsable dans mon usage de substances pouvant être addictives (par exemple, ordonnances, alcool) ;

[1] Lorsque le mariage a la même signification que dans les rites matrimoniaux de l'Union baptiste d'Australie, c'est-à-dire « l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de tous les autres, acceptée volontairement pour la vie ».

© Église baptiste de NSW & Act (1er novembre 2023)

q. éviter de suivre un accompagnement continu des personnes avec qui j'ai des relations pastorales ; et

r. prendre des dispositions alternatives pour des soins formels et un soutien pour toute personne avec qui je pourrais développer une relation amoureuse ou intime. Il n'est pas approprié que je prenne soin d'elle pastoralement.

3. Je comprends que s'il y a une plainte contre moi concernant une violation de ce Code de conduite, plusieurs choses peuvent se produire :

1. **Si la plainte concerne une inconduite grave et/ou des abus (y compris des abus sexuels sur enfants) ;**
 Elle sera signalée aux autorités gouvernementales compétentes conformément aux exigences légales applicables. Cela déclenchera immédiatement les parties 2 et 3.

2. **Il s'agit d'une plainte plausible liée à une conduite grave et/ou à des abus (y compris les abus sexuels sur enfants) ;**
 l'Église me demandera de me retirer de mes fonctions pendant l'examen de la plainte et déclenchera la partie 3. Si la plainte est jugée être une « faute grave et/ou un abus (y compris l'abus sexuel sur enfants) », alors la partie 1 ci-dessus sera mise en œuvre.

3. **J'accepte de participer à tout processus initié en vertu de la *3.7 Procédure de résolution des conflits et des infractions mineures*, *3.8 Procédure de traitement des plaintes contre le personnel et les bénévoles* et/ou *3.9 Procédure pour répondre aux préoccupations liées à la protection de l'enfance***
 et accepter d'être lié par les résultats de tout tel processus, qui peut inclure la résiliation de mon emploi ou de mon engagement en tant que membre du personnel ou bénévole auprès de l'Église.

4. Si je suis membre du personnel pastoral, je :

a. s'engager à respecter et à être lié par le *Code d'éthique et de conduite des Églises baptistes de NSW* et de l'ACT ;

b. comprendre qu'une violation du *Code d'éthique et de conduite des Baptist Churches of NSW et ACT* sera considérée comme une violation de ce *Code de conduite 2.3 pour le personnel et les* bénévoles ; et

c. (si je suis un ministre accrédité ou reconnu) accepte de participer à tout processus initié dans le cadre des *procédures des Églises baptistes de NSW et de l'ACT pour traiter les allégations*.

© Église baptiste de NSW & Act (1er novembre 2023)

Signé : (Par tout le personnel et les bénévoles)

Moi, _____, j'ai lu et accepte d'être lié par et de respecter le *2.3 Code de conduite pour le personnel et les bénévoles*.

Signature : _____ Date : _____

Veuillez noter : Le membre du personnel ou le bénévole signant ce document recevra une copie de ce document signé

2.3 Code de conduite pour le personnel et les bénévoles. L'Église conservera cette copie signée et datée du *2.3 Code de conduite pour le personnel et les* bénévoles pendant au moins 45 ans (de préférence 100 ans).



© Église baptiste de NSW & Act (1er novembre 2023)